

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 490

Artikel: Energie et privilège
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016383>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

490

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 490 1er mars 1979
Seizième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Bernard Comoli
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Les moineaux de Gilgen

Multiplikation sournoise des cas d'“interdiction professionnelle” : cette enseignante, membre des Organisations progressistes, dont la nomination est refusée à Köniz (Berne); cette infirmière-chef “déplacée” au Centre hospitalier vaudois pour “rupture de liens de confiance” (participation à un débrayage); et tout récemment encore cet étudiant en médecine dont le poste de sous-assistant n'a pas été confirmé à l'Université de Zurich parce qu'il avait participé à un séminaire public du Parti suisse du travail. Et à juste titre, la protestation du PST n'a pas tardé: “Nous n'admettrons pas!”.

On doute pourtant que le médecin, officier supérieur et responsable zurichois du Département de l'instruction publique, Alfred Gilgen, à qui on doit cette décision scandaleuse, change d'avis, lui qui déclarait en avril 1975 à la “Weltwoche”, “la question n'est pas de savoir si on tire sur des moineaux avec des canons, mais si on descend bien les moineaux”: cette philosophie musclée du bien de l'Etat justifie à l'avance toutes les bavures. Peu de chances donc de toucher Alfred Gilgen en lui rappelant le bien-fondé des règles démocratiques de la liberté d'expression.

Il reste que A. Gilgen est l' élu de l'Alliance des indépendants au Conseil d'Etat zurichois. Faudra-t-il s'adresser à la Migros pour lui faire rendre des comptes?

Les plus faibles à la caisse

Se tournait, ce jeudi 1er mars, une page pour certaines régions particulièrement défavorisées dans notre pays: ce mois-ci démarre en effet l'aide financière en faveur des “régions dont

l'économie est menacée”; pourront en bénéficier les régions dites à “monoculture industrielle”, c'est-à-dire, selon les nouvelles normes fixées par le Conseil fédéral, celles dont 20% au moins de la population active est occupée dans une seule branche de l'industrie et des arts et métiers. Les régions horlogères sont ici concernées au premier chef.

On sait que les engagements de la Confédération n'iront pas bien loin: 250 millions de francs au maximum (cautionnements, allègements fiscaux, contributions au service de l'intérêt des crédits bancaires, le tout sur dix ans). Il reste que cette intervention des pouvoirs publics — elle devrait en toute logique susciter les protestations du Vorort, si chatouilleux au chapitre des “immixtions” de l'Etat dans le secteur privé — est rendue inévitable par les abus organisés sous le signe de l'économie de marché: qui pourrait empêcher les industries “dominantes”, d'aller faire fructifier leurs capitaux ailleurs, après avoir, pendant des années, largement profité de leur emprise quasi-totale sur une population de travailleurs et de contribuables (infrastructures sur mesure)?

Energie et privilège

Lu une publicité pour un vol en hélicoptère destiné aux amateurs de ski alpin. Départ du Châble/sous Verbier. Arrivée au sommet de la Rosa Blanche. Raclette à Tortin. Pour moins de deux cents francs.

Tout y est. La raclette qui ajoute le gadget culinofolklorique. La descente de la Rosa Blanche, qualifiée pompeusement de “ski sauvage”. Quant à l'hélicoptère... il ne fonctionne pas à l'énergie solaire.

A quoi sert de prêcher les économies d'énergies quand sont autorisés, pour privilégiés seuls, les gaspillages de luxe?